

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 mars 2023

Tous les membres sont présents.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise FILLEUL

La séance est ouverte à 20h30.

1 – Point sur le CDD saisonnier

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu 2 candidatures. La deuxième candidature ayant été déposée seulement lundi 13/03, c'est la candidature de Mme LANGELIER déposée début février qui a été retenue, les démarches pour le recrutement de Mme LANGELIER ayant déjà été engagées.

2 – Proposition de motion concernant le tarif électricité

Monsieur le Maire fait part de la motion adressée par l'Association des Maires. Le conseil soutient cette motion.

3 – Aménagement des horaires de l'agence postale

Madame LAPLACE, pour raison médicale, ne peut plus assurer ses missions d'adjoint technique (11h30 par semaine). Afin de la reclasser, Monsieur le Maire propose d'élargir de 11h30 par semaine les plages horaires d'ouverture de l'agence postale ce qui permettrait de porter de 15h à 26h30 hebdomadaires son poste d'adjoint administratif. Le Conseil accepte cette proposition.

4 – Mise à jour du régime indemnitaire des agents

Monsieur le Maire propose d'élargir le régime indemnitaire au grade de Rédacteur. Le conseil valide.

5 – Vote des comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion dressés par le comptable public qui sont identiques aux comptes administratifs.

6 – Vote des comptes administratifs 2022

a) Budget général

Section de fonctionnement :

Pour mémoire dépenses et recettes prévues au BP + décisions modificatives : 1 045 863,20 €

Recettes de l'exercice : 630 340,94 € + excédent reporté 423 626,79 € = 1 053 967,73 €

Dépenses de l'exercice : 459 653,68 €

soit un résultat excédentaire de 594 314,05 € (qui constitue le montant disponible pour autofinancer les dépenses d'investissements réalisées dans l'année)

Section d'investissement :

Besoin de financement de 174 452,14 € correspondant au résultat de l'exercice + report + restes à réaliser (pour mémoire, la prévision d'autofinancement inscrite au BP était de 414 356,88 €).

Ce besoin de financement sera déduit de l'excédent de fonctionnement de 594 314,05 € lors de l'affectation du résultat de fonctionnement.

b) Budget assainissement

Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice : 54 703,69 € + excédent reporté 3 262,40 € = 57 966,09 €

Dépenses de l'exercice : 49 690,24 €

soit un résultat excédentaire de 8 275,85 €

Section d'investissement :

Recettes de l'exercice : 29 216,22 € + excédent reporté 274 778,75 € = 303 994,97 €

Dépenses de l'exercice : 12 461,26 €

soit un résultat excédentaire de 291 533,71 €

Après débat, le CM approuve les comptes administratifs 2022 (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part aux votes).

7 – Vote pour l'affectation du résultat de fonctionnement

a) Budget général

Excédent de fonctionnement à affecter : 594 314,05 €

Besoin de financement de la section d'investissement : 174 452,14 €

Le conseil municipal décide de l'affectation suivante :

Affectation en réserve 1068 : 174 452,14 €

Excédent reporté en fonctionnement 002 : 419 861,91 €

b) Budget assainissement :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 8 275,85 €

8 – Questions diverses

- **08 mai** : Cérémonie au monument aux Morts à 11h suivie du vin d'honneur à la mairie
Repas à 12h30
- Petit journal : Articles à donner avant le 01 mai 2023
- Frairie
- Cimetière

La séance est levée à 23h45.

LE MAIRE
Denis DONNARY

